

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA VILLE DE SAINTES

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération (CDA) de Saintes en date du 15/12/2020, une enquête publique portant sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de la ville de Saintes aura lieu pendant seize jours consécutifs :

Du jeudi 07 janvier 2021 à 9h00 au vendredi 22 janvier 2021 à 17h00.

Cette enquête publique concerne la révision du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, préenseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Afin de conduire cette enquête, la présidente du Tribunal Administratif de Poitiers, par décision du 28/09/2020, a désigné Madame Sylvie DANDONNEAU en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet de révision du RLP est consultable :

- en **version informatique** sur le site internet de la CDA de Saintes <http://www.agglo-saintes.fr> et de la ville de Saintes <http://www.ville-saintes.fr> ;
- en **version papier** au siège de la CDA de Saintes, 4 avenue de Tombouctou à Saintes aux jours et heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et à l'accueil de l'Hôtel de Ville, Square André Maudet à Saintes, aux jours et heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un **poste informatique mis à disposition du public, au siège de la CDA de Saintes** à l'adresse, jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Toute information peut être demandée auprès de Madame Anne-Laure SIROT au service Planification de la CDA de Saintes ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 05.46.92.73.21 et à l'adresse mail : al.sirot@agglo-saintes.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre dématérialisé sécurisé** (<https://www.registredemat.fr/rlp-saintes>) accessible via le site internet de la CDA de Saintes (<http://www.agglo-saintes.fr>) et en continu pendant la durée de l'enquête publique ;
- sur les **registres papiers d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil du siège de la CDA de Saintes et à l'Hôtel de ville de Saintes ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (CDA de Saintes, 4 avenue de Tombouctou, CS 90316, 17108 Saintes cedex), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : rlp-saintes@registredemat.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la CDA de Saintes, 4 avenue de Tombouctou à Saintes et à l'Hôtel de Ville, Square André Maudet à Saintes pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

Lieu de permanence	Date de permanence
CDA de Saintes 4 avenue de Tombouctou 17100 Saintes	Jeudi 7 janvier 2021 de 9h00 à 12h00
Hôtel de ville Square André Maudet 17100 Saintes	Mercredi 13 janvier 2021 de 9h00 à 12h00 Vendredi 22 janvier 2021 de 14h00 à 17h00

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la CDA de Saintes ainsi que sur son site internet (<http://www.agglo-saintes.fr>), à l'Hôtel de ville de Saintes et à la Préfecture de Charente-Maritime pendant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet de révision du Règlement Local de Publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause – sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Conseil Communautaire de la CDA de Saintes. Le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de la ville de Saintes.